

Règlement – Cross des écoles 2024

1. Organisation

La section athlétisme de l'USMM organise sur un parcours tracé dans le stade Marcel Cerdan, Complexe Sportif Christiane Prajet, une manifestation dénommée « Cross des écoles de Malakoff ».

Les épreuves sont ouvertes gratuitement à tous les enfants des écoles élémentaires de Malakoff. Les élèves en classe de 6^{ème} et 5^{ème} sont aussi invités à participer à cette manifestation. La participation aux épreuves nécessite une inscription préalable et suppose l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

2. Annulation

Par mesure de précaution, en cas d'intempéries, la municipalité peut décider de fermer le stade Marcel Cerdan, Complexe Sportif Christiane Prajet. Les courses du cross pourraient alors être annulées.

3. Courses et catégories

Distance des épreuves :

CP : 850 m, CE1 : 1170 m, CE2 : 1170 m,

CM1 : 1570 m, CM2 : 1570 m.

6^{ème} et 5^{ème} : 2000 m

La catégorie est fixée en fonction de la classe (CP, CE1, CE2, CM1, CM2, 6^{ème}, 5^{ème}) et non pas de l'âge de l'enfant.

Classement individuel :

Il est institué un classement individuel pour chaque catégorie. Ne peuvent être classés que les concurrents munis à l'arrivée de leur dossard.

4. Challenge des écoles Gérard Lombion

Le classement s'effectue sur le plus grand nombre de concurrents classés dans chaque école par rapport à l'effectif de l'école.

5. Régularité sportive

Aucun adulte ne peut accompagner un enfant durant la course le long du parcours.



6. Inscriptions et retrait des dossards

Les inscriptions se font de préférence en ligne sur www.usmm.fr ou par le bulletin d'inscription à remettre dans la boîte aux lettres de l'USMM. Attention : les écoles ne gèrent pas les inscriptions.

USMM Athlétisme

« Cross des écoles »

3 place du 14 juillet 92240 Malakoff

Clôture des inscriptions : mardi 26 mars 2024.

La signature de l'un des deux parents ou du représentant légal est obligatoire.

Le numéro attribué à chaque concurrent l'étant à titre personnel, la transmission de son dossard à un autre concurrent est strictement interdite. Toute infraction à cette règle entraînera la disqualification du concurrent porteur d'un dossard qui n'est pas le sien.

Le retrait des dossards se fait le jour de la manifestation au minimum quarante-cinq minutes avant le départ de chaque course.



Flasher le Qr code ci-contre pour vous inscrire en ligne.

7. Remise des prix

La remise des récompenses et le podium pour les trois premiers de chaque catégorie, se feront à l'issue de chaque course. Le challenge des écoles – Gérard Lombion sera attribué à l'issue de la dernière course.

8. Droit à l'image

Tout participant autorise les organisateurs du cross des écoles de Malakoff et leurs partenaires à utiliser les images prises à l'occasion de la course et sur lesquelles il pourrait apparaître.

9. Litiges

Tout litige concernant le déroulement et le classement des épreuves doit être soumis au comité d'organisation décrit dans l'article 1, seul habilité à prendre une décision.

IMPORTANT : En dehors des épreuves, les enfants seront sous la responsabilité des parents. En cas de mauvais temps, pensez à prévoir des vêtements chauds pour avant et après la course.

Inscription – Cross des écoles 2024

A déposer à l'USMM Malakoff

3 place du 14 juillet – 92240, Malakoff

Date limite : **26 mars 2024**

N° de dossard



Réservé aux organisateurs

BULLETIN D'INSCRIPTION

- Remplir lisiblement au stylo et en caractères **MAJUSCULES**.
- Cocher la case correspondante : L'école, la classe et le sexe **(X)**.
- Pour aider les organisateurs, nous vous remercions de privilégier l'inscription en ligne sur www.usmm.fr

NOM PRENOM

SEXE ☐ Féminin ☐ Masculin

VOTRE ETABLISSEMENT

- ☐ Georges Cogniot
☐ Fernand Léger
☐ Jean Jaurès
☐ Guy Môquet
☐ Paulette Nardal
☐ Paul Langevin
☐ Henri Barbusse
☐ Notre Dame
☐ Collège Henri Wallon
☐ Collège Paul Bert
☐ Collège Notre Dame
☐ Autre :

VOTRE CLASSE

- ☐ CP 9h30
☐ CE1 10h00
☐ CE2 10h30
☐ CM1 11h00
☐ CM2 11h30
☐ 6^{ème} 12h00
☐ 5^{ème} 12h00

AUTORISATION

Je soussigné(e) : ☐ Mère ☐ Père ☐ Représentant(e) légal

Nom : Prénom :

E-mail : Téléphone :

Autorise sa participation au Cross des écoles de Malakoff organisé par la section Athlétisme de l'USMM Malakoff et accepte sans réserve le règlement de la manifestation.

Date : Signature de l'un des deux parents ou du représentant légal de l'enfant précédée de la mention « lu et approuvé » :